

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

## DÉCISION D'EXTENSION DE PERIMETRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>Commune de LA HAYE-MALHERBE</b> (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibérations du Conseil Municipal en date du 28 août 2023 et du 8 avril 2024 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section F n°1363, d'une superficie de 226 m <sup>2</sup> , sise Le Village sur le territoire communal (en extension du périmètre de l'opération OPE2023137 – 27 – LA HAYE MALHERBE « PLACE DE LA MAIRIE » avec la prise en charge initiale des parcelles cadastrées section F n°357, 646 et 1081).
POS/PLU :	Zone U du PLUIH (approuvé le 28/11/2019) : zone urbaine à caractère mixte (habitat, commerces, services et équipements) et à dominante d'habitat.
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune de La Haye-Malherbe, d'une parcelle supplémentaire. Le projet de la collectivité consiste dans la réalisation d'une voie de circulation pour véhicules motorisés afin de créer une seconde liaison routière avec le futur lotissement mitoyen. Les constructions présentes sur l'unité foncière, notamment la longère, font l'objet d'une réflexion quant à leur requalification.
COMITE D'ENGAGEMENT :	<b>23 mai 2024 – Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRE :	Mme THOMAS Sandrine et M. PELLETIER Jean-Michel, en tant qu'héritiers
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation de la Direction Départementale des Finances publiques de l'Eure du 16 mai 2024
IMPUTATION :	<b>OPE2023137 - 27 – LA HAYE-MALHERBE « PLACE DE LA MAIRIE »</b> <b>Enveloppe projet inchangée : 176 000 €</b>

**La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.**

04 JUIN 2024



Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,  
le 03-06-2024

Jean Baptiste Bisson

Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

✓ Certified by // yousign

Philippe LERAÎTRE